



DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

Accueil collectif régulier

N° dossier
(confidentialité)

Inscription à partir du 4^{ème} mois de grossesse.

Choix de l'établissement : Indiquer votre choix ou l'ordre de préférence dans les cases ci-dessous

- Multi-accueil « Les écureuils du Bois »**
 Micro-crèche « Les bout'choux »
 Pas de préférence
 ➤ Souhaitez-vous recevoir la réponse de la commission d'attribution des places :
 Par mail par courrier

ENFANT :

Nom : Prénom : Sexe : F G

Date de naissance : ou date présumée d'accouchement

RESPONSABLES LEGAUX :

Responsable légal 1 en qualité de : <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> CONJOINT/E <input type="checkbox"/> TUTEUR/TRICE	Responsable légal 2 en qualité de : <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> CONJOINT/E <input type="checkbox"/> TUTEUR/TRICE
<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) / Pacsé(e) ou Vie maritale <input type="checkbox"/> Séparé(e) ou divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) / Pacsé(e) ou Vie maritale <input type="checkbox"/> Séparé(e) ou divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Adresse :	Adresse si différente :
91 620 La Ville du Bois	91 620 La Ville du Bois
Tél Domicile :	Tél Domicile si différente :
Tél Portable :	Tél Portable :
E mail :	E mail :
<input type="checkbox"/> Salarié profession :	<input type="checkbox"/> Salarié profession :
Type de contrat : <input type="checkbox"/> Tps complet <input type="checkbox"/> Tps partiel	Type de contrat : <input type="checkbox"/> Tps complet <input type="checkbox"/> Tps partiel
<input type="checkbox"/> Activité libérale ou indépendant	<input type="checkbox"/> Activité libérale ou indépendant
<input type="checkbox"/> Étudiant ou en formation: début fin	<input type="checkbox"/> Étudiant ou en formation: début fin
<input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Pôle emploi depuis :	<input type="checkbox"/> Sans activité <input type="checkbox"/> Pôle emploi depuis :
<input type="checkbox"/> Congé parental jusqu'au :	<input type="checkbox"/> Congé parental jusqu'au :

N° allocataire CAF ou MSA :

Vous n'habitez pas encore La Ville du Bois : adresse actuelle :

→ Date d'emménagement prévue :

Nombre de frères et/ou sœurs à charge :		
Enfant porteur d handicap dans la famille <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Nom	Prénom	Date de naissance

Réservé à l'administration

Dossier : complet (passage en commission) Incomplet (en attente de :

DÉFINITION DU BESOIN

- Date d'entrée souhaitée :

L'inscription en liste d'attente est valable jusqu'au 30 mars de l'année N+1. Renouvellement à retourner par courrier ou par mail avant le 30 avril.

- Accueil souhaité : Jours/horaires

5 jours 4 jours 3 jours 2 jours 1 jour

Pas de préférence, accepte toutes les propositions d'accueil.

Pour les temps partiels de 1 à 4 jours, merci d'indiquer par ordre de priorité les jours souhaités (chiffre de 1 à 5 à côté du jour*)

	Lundi <input type="checkbox"/> *	Mardi <input type="checkbox"/> *	Mercredi <input type="checkbox"/> *	Jeudi <input type="checkbox"/> *	Vendredi <input type="checkbox"/> *
Horaires d'arrivéeh.....h.....h.....h.....h.....
Horaires de départh.....h.....h.....h.....h.....

- Nombre de semaine(s) par an où l'enfant ne sera pas placé (en dehors des fermetures des établissements) :

La seconde semaine des vacances de printemps (uniquement pour le multi-accueil) + 4 semaines en août, 1 semaine à Noël, le week-end de l'Ascension et celui de la Pentecôte pour les deux structures.

Renseignements complémentaires :

- L'un des enfants de la fratrie a-t-il fait l'objet d'une inscription dans l'un des établissements d'accueil collectif pour laquelle la commission a émis un rejet ? Oui Non Si oui, en quelle année) ? :

- Mode d'accueil actuel : Aucun Membre de la famille Voisin/ami(e)
 Assistante maternelle agréée Garde à domicile Halte-garderie Crèche privée Crèche d'entreprise
 Autre :

A la Ville du Bois Sur une autre commune

- Si l'enfant est allaité, vous pouvez choisir de poursuivre l'allaitement durant l'accueil.
Souhaitez-vous poursuivre l'allaitement ? Oui Non

CADRE LEGAL :

Responsable légal 1 Je soussigné(e).....certifie que les informations indiquées dans ce document pour l'inscription de mon enfant sont exactes. En cas d'attribution d'une place, toute fausse déclaration est susceptible d'annuler l'admission de mon enfant en crèche.

Date :Signature :

Responsable légal 2 Je soussigné(e).....certifie que les informations indiquées dans ce document pour l'inscription de mon enfant sont exactes. En cas d'attribution d'une place, toute fausse déclaration est susceptible d'annuler l'admission de mon enfant en crèche.

Date :Signature :

La Caisse d'allocations familiales met à la disposition des villes un service Internet à caractère professionnel nommé Cdap qui permet de consulter les éléments de votre dossier nécessaires à l'exercice de notre mission. Conformément à la loi « informatique et libertés » N° 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations.

Je soussigné(e)Allocataire n°.....

- autorise le service de la Petite Enfance à consulter mon dossier sur le site de la CAF
 n'autorise pas le service de la Petite Enfance à consulter mon dossier sur le site de la CAF

Date : Signature de l'allocataire :

La collecte de vos données à caractère personnel est nécessaire à la gestion de votre dossier de pré-inscription par le service Petite enfance de La Ville du Bois. Les données enregistrées sont les suivantes: Identité des responsables légaux, date de naissance de l'enfant, revenus du foyer, situation familiale et professionnelle. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus, les personnels dûment habilités de La Ville du Bois, la puéricultrice de secteur PMI. Conformément au règlement général de la Protection des données (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité voir d'effacement de celles-ci selon la situation. Les documents papier sont conservés jusqu'à expiration des délais de prescriptions légaux d'archivage.



MAIRIE DE LA VILLE DU BOIS
Service Petite Enfance

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL COLLECTIF

Note explicative

Vous allez solliciter la commune pour inscrire votre enfant au sein d'un établissement d'accueil collectif», nous vous remercions de votre confiance et par ce document, nous espérons répondre à vos premières questions.

Le multi-accueil « Les écureuil du Bois » doté de 20 berceaux et la micro-crèche de 10 berceaux, accueillent des enfants de 4 mois à moins de 4 ans, avant la scolarisation.

L'accueil régulier de type crèche fait l'objet d'un contrat avec les parents (place réservée de 1 à 5 jours par semaine) et dont les besoins sont connus à l'avance et récurrents.

A - Conditions d'admission du dossier

Etre domicilié sur la commune de La Ville du Bois.

Attention, ne seront pas pris en compte :

- ✓ **Tout dossier incomplet**
- ✓ **Toute demande en cas de compte débiteur sur un dispositif municipal.**

B - Pièces impératives à joindre au dossier de pré-inscription

- la fiche d'inscription dûment complétée (Tous les renseignements doivent être traités avec exactitude ; la demande ne pourra être modifiée après la réponse de la commission d'attribution des places),
- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- une attestation Caf ou MSA comportant le N° d'allocataire ou l'avis d'imposition de l'année n-2 pour les parents non allocataires,
- Si l'enfant n'est pas encore né, l'imprimé « confirmation de naissance » sera à renvoyer dans un délai de 15 jours après la naissance.

Le dossier est à faire parvenir par courrier ou par mail à :

Mairie de La Ville du Bois
Service Petite enfance
Place du général de Gaulle
91620 LA VILLE DU BOIS

Email : petiteenfance.direction@lavilledubois.fr

En cas de besoin, le service Petite enfance peut vous accompagner ou répondre à vos questions en contactant le 01.69.63.32.77.

C - Attribution des places en accueil régulier

Une fois la demande enregistrée, l'ensemble des dossiers d'inscription en accueil régulier sera présenté au groupe de travail « Attribution des places » réuni tous les ans au mois de mai.

Les membres de ce groupe de travail sont issus de la Commission Petite enfance, il se compose du :

- Maire en qualité de président de cette commission,
- L'adjoint(e) au Maire chargé(é) de la Petite enfance en qualité de Vice-Président(e)
- L'adjoint(e) au Maire chargé(é) des Affaires sociales et de la Solidarité
- 2 conseillers municipaux membres de la commission petite enfance,
- 1 conseiller municipal de chaque liste d'opposition, membres de la Commission Petite enfance,
- La responsable du service Petite enfance
- 1 représentant du gestionnaire pour la micro-crèche
- La directrice du Multi-accueil

Critères d'attribution :

Le groupe de travail « Attribution des places » étudie les dossiers présentés de manière anonyme, en tenant compte de différents critères répertoriés comme suit :

- l'homogénéité des classes d'âge et la répartition équitable fille/garçon,
- la mixité sociale (équilibre bas revenus/haut revenus), pour les familles dont les revenus dépassent le plafond fixé par la Caf annuellement, priorité à celles qui s'en rapprochent le plus,
- la situation familiale : nombre d'enfants, famille monoparentale, gémellité, présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure au moment de l'adaptation ...
- l'activité des parents (en activité professionnelle, bénéficiaires du RSA, en recherche d'emploi ou étudiants),
- le choix de la famille concernant la date d'entrée, en fonction des places disponibles

L'avis de la commission sera envoyé par mail ou par courrier la semaine suivant la décision (mai).

- Les familles dont le dossier est retenu ont 15 jours pour confirmer leur accord pour la place proposée.

En cas de désistement ou d'absence de réponse dans le délai de quinze jours, la place est déclarée vacante.

L'attribution d'une place à une famille est faite au regard de la demande et du besoin exprimé dans le dossier de préinscription. Si des modifications sont apportées au regard de la demande initiale, le dossier est réétudié afin de déterminer si la proposition de place peut être maintenue.

- Les familles dont la candidature n'aura pu être retenue seront inscrites sur une liste d'attente. En cours d'année, si une place se libère, l'une des familles préinscrites sera recontactée. Le renouvellement pour l'année suivante devra se faire par courrier ou par mail au cours du premier trimestre.

Nous vous invitons en parallèle et dès que possible à prendre contact avec le Relais assistantes maternelles pour tout renseignement concernant l'accueil à domicile ou obtenir la liste des assistantes maternelles de la ville. La responsable du RAM se tient à votre disposition lors des permanences téléphoniques au 01.69.63.32.72 et permanences sur rendez-vous le mardi de 16h à 19h et un samedi matin par mois de 9h à 12h00.

D - Conditions d'accueil des enfants entrant en crèche

Une fois la place attribuée, un rendez-vous devra être pris avec la direction de chaque établissement afin de préparer l'accueil de l'enfant et sa famille.

Au cours de ce rendez-vous, vous serez amené à finaliser le dossier d'admission. Vous devrez fournir les pièces complémentaires suivantes :

Dossier administratif :

- la fiche d'acceptation du présent règlement de fonctionnement signée,
- la photocopie des documents suivants :
 - le livret de famille, pour les parents non allocataires Caf,
 - au cas où l'autorité parentale a fait l'objet d'une décision d'un juge, copie de cette décision
 - l'attestation d'assurance "Responsabilité civile" au nom de l'enfant (en général liée au contrat d'assurance habitation)
 - le certificat de scolarité ou la carte d'étudiant pour les parents étudiants et non allocataires Caf.
 - Un relevé d'identité bancaire pour les familles qui souhaiteraient mettre en place le prélèvement automatique de la participation mensuelle.

Dossier médical de l'enfant :

- la page vaccinations du carnet de santé. Au nombre de 11, elles sont obligatoires et doivent être à jour. Le cas échéant les contre-indications doivent être attestées par un certificat médical du médecin traitant.
- un certificat médical d'admission en collectivité
- une ordonnance du médecin traitant autorisant la délivrance de médicaments dans le cadre du protocole de soin, à présenter le 1^{er} jour d'adaptation de l'enfant.
- une fiche médicale d'urgence, précisant le nom du médecin traitant, ses coordonnées téléphoniques ainsi que celles des parents à joindre en cas de nécessité,

- une autorisation de soins d'urgence, permettant le transport de l'enfant à l'hôpital le plus proche et l'application de mesures médicales d'urgence jugées nécessaires.

Dossier d'accueil de l'enfant : à fournir au plus tard le 1^{er} jour d'adaptation de l'enfant

- une autorisation de sortie à l'extérieur, afin de permettre à l'enfant de participer aux différentes activités proposées (bibliothèque, dojo, pique-nique, sorties ...),
- une autorisation de photographier, d'exploitation et de diffusion d'image
- un questionnaire sur ses habitudes : rythme, sommeil, alimentation ...

N'hésitez pas à poser toutes les questions nécessaires, avant de passer à la signature du Contrat d'accueil.

Une fois la partie administrative réglée, vous aborderez l'aspect éducatif qui concerne notamment la période d'adaptation obligatoire pour tous les enfants intégrant un accueil collectif. Elle est progressive et nécessite la disponibilité de la famille. Elle est d'au moins une semaine consécutive pour l'accueil régulier.

La facturation débutera à partir du 4^{ème} jour. La directrice vous proposera un rendez-vous pour cette période d'adaptation.

Pour tout autre renseignement vous pouvez joindre la responsable du Secteur Petite enfance en contactant le service administratif au 01.69.63.32.77.

Imprimé de confirmation de naissance

Pour les enfants non nés lors de la pré-inscription, merci de retourner ce document dans les 15 jours suivant la naissance de l'enfant :

Par mail à l'adresse : petiteenfance.direction@lavedubois.fr

Par courrier à :

Service Petite enfance
Mairie de La Ville du Bois
Place du Général de Gaulle
91620 La Ville du Bois

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

Domicilié(e)

atteste que mon enfant (nom/prénom en lettres majuscules).....

est né le : à (lieu de naissance)

Il s'agit d'un(e) Garçon Fille

Fait à La Ville du Bois, le

Signature

En qualité de Père Mère Responsable légal

Merci de cocher la mention utile